

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt décembre deux mille vingt-trois à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, VINCENT, MME PROUVIER, MM. HOLVOET, FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MME PASTOR.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. HUBERT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à MME PROUVIER, MME BILLAULT a donné pouvoir à M. VINCENT.

ABSENTES EXCUSÉES : MMES DEWANCKER et PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VINCENT.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du 11 octobre 2023.
- 2 - Vidéoprotection – Approbation du plan de financement – Autorisation donnée au Maire de demander les subventions.
- 3 - Décision modificative sur le budget communal.
- 4 - Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - VIDÉOPROTECTION – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER LES SUBVENTIONS

Suite à la présentation du 11 octobre 2023 par la société IB'SON du projet d'installation de vidéoprotection sur le secteur RD57/ École maternelle / Campélienne / Aire de jeux, Monsieur le Maire propose de délibérer sur cette proposition, de l'autoriser à demander les subventions auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR, de la Région Ile de France dans le cadre du soutien à l'équipement en vidéoprotection et du Département dans le cadre du Bouclier Sécurité et de valider le plan de financement ci-après :

COÛT TOTAL HT	23 815,00 €	100%
DETR	5 953,75 €	25%
Région IdF	8 335,25 €	35%
Département 77	4 763,00 €	20%
Autofinancement	4 763,00 €	20%

Monsieur HOLVOET demande si les subventions ont déjà été accordées. Monsieur le Maire lui répond par la négative, les demandes restent à instruire.

Adopté par 10 voix pour et 1 contre (Monsieur NORIS).

3 – DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Suite à des dépenses supplémentaires imprévues, il convient d'augmenter les crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général » comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Motifs
65	65887	Autres charges exceptionnelles	- 12 000,00	
011	60612	Énergie – Électricité	2 000,00	Hausse des tarifs
011	61551	Matériel roulant	3 500,00	Réparations sur les engins
011	615231	Voiries	3 000,00	Réparations de voirie
011	60633	Fournitures de voirie	1 500,00	Achat d'enrobé à froid
011	61521	Terrains	2 000,00	Suite à la convention passée avec Monsieur LE GALL

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Rue Sarrazin Desmaraise

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un riverain de la rue Sarrazin Desmaraise. Il souhaite acquérir une parcelle communale située entre son habitation et les vestiaires du foot. Il justifie sa demande par la mise en place d'une borne de recharge. Surface approximative : 35 m². Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil à ce sujet avant d'entamer les démarches auprès du géomètre.

Signalisation de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe Monsieur CHÉCHIN que le panneau d'indication « SALLE DES FÊTES » a été commandé.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question, la séance est levée et la parole est donnée au public.

- Monsieur CHÉCHIN dit qu'il serait bien de refaire l'enseigne de la Salle des Fêtes.
- Monsieur CHÉCHIN signale que le trou dans le lotissement du Pré du Pain a été rebouché avec des gravillons, qu'il est prêt d'un regard d'eau et que ça risque de ne pas tenir. Monsieur le Maire lui répond qu'il ira sur place pour constater.

Monsieur le Maire souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 18h45.

Yves LAGÜES-BAGET

Frédéric VINCENT

Lyvia PROUVIER

Jean-Pierre HOLVOET

Dominique FOURNIER

Rachel ADAMSKI

Sébastien NORIS

Stéphanie PASTOR

